

Demande d'autorisation pour l'abattage d'arbre(s)

Dérogation à la conservation du patrimoine arboré. En application de la LPrPNP, tout le patrimoine arboré est protégé, dès 20 cm de diamètre. Il est défini à l'article 3 alinéa 10 LPrPNP comme : les arbres, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, les vergers et fruitiers haute tige non soumis à la législation forestière.

DEMANDEUR

Situation-Localisation	
Position de l'arbre Adresse, Rue(s) et N°(s) Commune	
Propriétaires Adresse, Rue et N° NPA Tél et mail	
Parcelle N°	

Abattage			
Objet de la demande	Arbre ☐	Groupe d'arbres ☐	Haie ☐
Essence(s)			
Circonférence du tronc mesurée à 1.30 m du sol		Hauteur	
Etat sanitaire			
Motif d'abattage selon article 15 LPrPNP	☐ Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés ☐ Entrave avérée à l'exploitation agricole ☐ Impératifs de construction ou d'aménagement ☐ Autre :		
Entreprise chargée d'effectuer les travaux			
Rapport d'arboriste	Oui ☐	Non ☐	

Prière de joindre les annexes suivantes :

- Photo du ou des arbres à abattre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) précisant l'emplacement, sur la parcelle, des arbres à abattre, avec les coordonnées géographiques pour chaque arbre.
- Plan de situation (ou croquis détaillé) de l'emplacement proposé pour les plantations compensatoires.
- Rapport d'arboriste, le cas échéant.

Signature du demandeur Lieu et date	
--	--

COMMUNE

Préavis de la Commune	
L'abattage	Autorisé ☐ Refusé ☐
Plantation compensatoire (essence)	
Valeur compensatoire (si compensation impossible)	
Contrôle	Effectué par : Le :
Remarque	

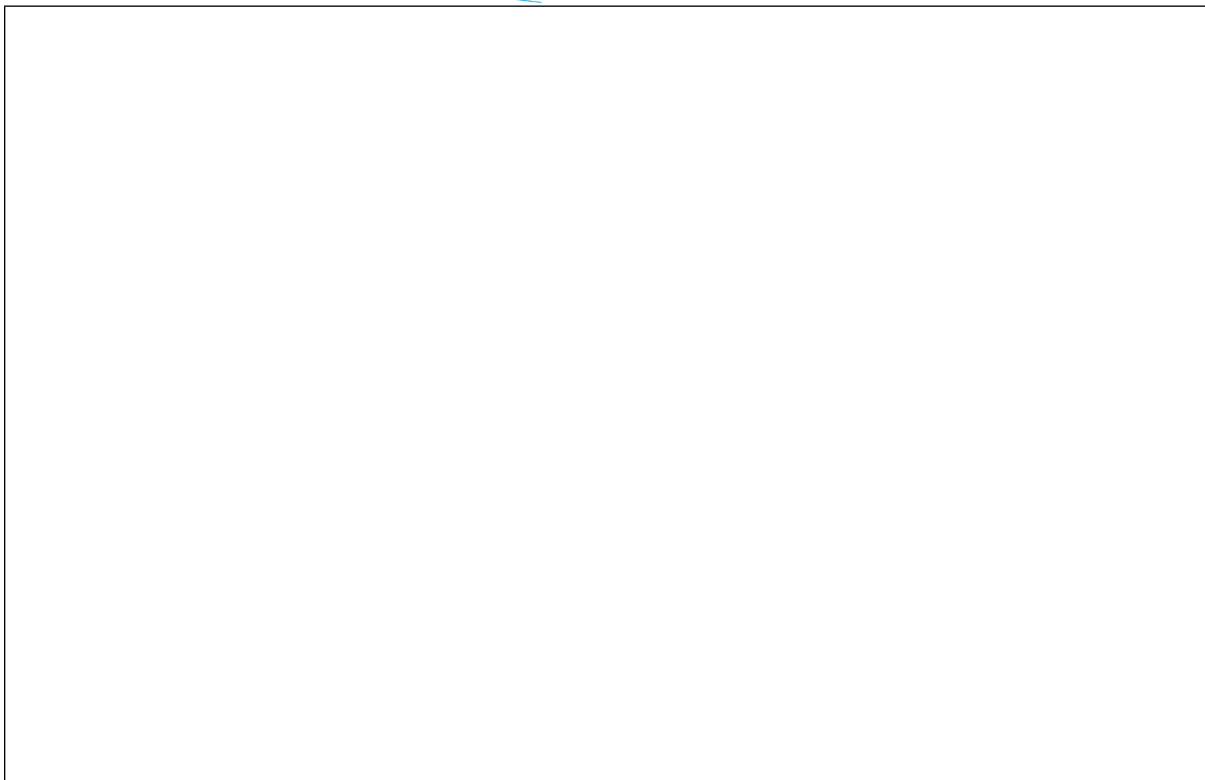
Affichage au pilier public			
du		au	

Opposition(s)	
----------------------	--

Remarque(s)	
--------------------	--

Validation de la Municipalité	
--------------------------------------	--

Plan de situation/croquis



Photos

